



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## installations sportives

Question au Gouvernement n° 356

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Ce soir aura lieu l'inauguration du Stade de France. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Avec ce stade, notre pays dispose désormais d'un équipement de prestige...

M. Louis de Broissia. Grâce à qui ?

M. Georges Sarre. ... capable d'accueillir les plus grands événements sportifs, à commencer par la prochaine Coupe du monde de football. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Monsieur le président, nos collègues ont l'air de croire que nous sommes à Saint-Denis !

M. Christian Cabal. Sifflez la mi-temps !

M. le président. Mais ici, on ne marque pas de buts ! (Sourires.)

M. Christian Cabal. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Georges Sarre. Je ne reviendrai pas sur les nombreuses péripéties qui ont marqué la réalisation du Stade de France, encore qu'il y aurait beaucoup à dire, notamment sur la localisation. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Georges Sarre. Ce n'est pas M. Balladur qui proteste, tout de même ! (Mêmes mouvements.)

J'espère seulement que, ce soir, tout a été mis en oeuvre pour assurer les déplacements dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, place à la fête, et d'abord à la fête du football. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.) Mais qu'est-ce qui vous excite dans ce que je dis ? (Mêmes mouvements.)

M. le président. Monsieur Sarre, c'est moi qui préside et vous qui posez la question. Poursuivez !

M. Georges Sarre. Encore faudrait-il pouvoir !

Toutefois, madame la ministre, la question qui préoccupe tout le monde est celle du devenir du Grand Stade une fois que seront éteints les feux de la Coupe du monde. En effet, aux termes de la convention de concession, l'Etat pourrait être amené à verser une indemnité compensatrice de 50 millions de francs les deux premières années et de 70 millions de francs à partir de la troisième année si aucun club de football de première division ne veut résider au Stade de France.

M. Lucien Degauchy. Et l'Opéra-Bastille ?

M. Georges Sarre. Or le Paris-Saint-Germain doit prochainement renouveler la convention qui le lie à la ville de Paris pour rester au Parc des Princes. Au-delà du double emploi induit par l'existence du Parc des Princes, le Stade de France pourra-t-il atteindre l'équilibre d'exploitation sans la présence d'une équipe résidente de l'envergure du Paris-Saint-Germain ? Cette question intéresse les sportifs (« Assez ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.), mais aussi tous les contribuables.

Je sais, madame la ministre, que vous avez hérité d'un dossier mal ficelé, en quelque sorte d'un cadeau empoisonné. (Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République brandissent un carton rouge.)

Comment cette splendide enceinte sportive sera-t-elle utilisée après la Coupe du monde ? (Claquement de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la

démocratie française.) Faute de la présence d'un club résident, le Grand Stade ne risque-t-il pas d'être détourné de sa vocation primitive pour rentabiliser l'investissement ?

L'Etat et les contribuables français devront-ils mettre la main à la poche ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. Madame la ministre de la jeunesse et des sports, vous avez une minute pour répondre, et il n'y a pas d'arrêt de jeu. (Sourires.)

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Vous avez rappelé, monsieur le député, le contenu de la concession et les dangers qu'elle fait peser sur la partie publique. Mais cette concession existe et, surtout le stade, qui est un magnifique équipement, est là.

La question est de faire en sorte que des initiatives sportives fassent vivre cet équipement. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est pourquoi je débats activement avec le consortium pour que ses rapports avec les fédérations sportives s'améliorent. Je vais ainsi organiser une table ronde (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) entre le consortium et la fédération d'athlétisme pour que les championnats du monde d'athlétisme puissent se tenir au Stade de France. Cela suppose que le consortium fasse un effort sur ses coûts de location.

Par ailleurs, un stade tel que celui-ci a besoin, pour vibrer d'un club résident. Le Paris-Saint-Germain semble avoir pris - mais ce n'est pas encore officiel - la décision de rester au Parc des Princes. Il faut donc s'efforcer de trouver un autre club résident, ou plusieurs clubs corésidents. Je pense pour ma part que les potentialités humaines et financières de l'Île de France devraient lui permettre d'accueillir deux clubs professionnels de haut niveau. Plusieurs initiatives sont déjà en cours. J'ai pris la décision de réunir, d'ici à la fin du mois de février, des représentants de la fédération française de football, de la ligue professionnelle, et du consortium, et des collectivités territoriales concernées pour déboucher sur une proposition de club résident. Certes, l'Etat n'a pas à décider en la matière, mais il a la responsabilité de prendre l'initiative pour préserver les fonds publics et pour permettre au Stade de France d'être celui de la jeunesse d'Île-de-France. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Sarre](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 356

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 1998, page 663

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1998